

( ★ ★ ★ ★ ★ )

Pour être homologué, un ballon de rugby doit répondre à certaines normes parmi lesquelles :

- sa longueur doit être comprise entre 2,8 dm et 3 dm.
- sa masse doit être comprise entre 0,4 kg et 0,44 kg.

Si l'une des deux conditions n'est pas satisfaite, le ballon n'est pas homologué.

Parmi les quatre ballons décrits ci-dessous, indique s'ils peuvent être homologués et pourquoi.

	<b>Longueur</b>	<b>Masse</b>
<b>Ballon A</b>	2,75 dm	0,43 kg
<b>Ballon B</b>	2,806 dm	0,438 kg
<b>Ballon C</b>	2,895 dm	0,453 kg
<b>Ballon D</b>	2,901 dm	0,46 kg